

Editorial

Autor(en): **Nicodet, Marc**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2017)**

Heft 24

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Editorial



Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur,

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) fait son chemin et prend gentiment sa place dans le système cadastral helvétique. Alors que ce n'était encore qu'un concept début 2014, ce sont aujourd'hui déjà 11 cantons qui l'ont introduit sur tout ou partie de leur territoire cantonal. La grande majorité des cantons sont donc en pleine phase de mise en œuvre. L'article en page 10 vous donnera une bonne vue d'ensemble de l'état des lieux actuel, des premiers enseignements que l'on peut tirer des travaux déjà réalisés, des démarches encore à accomplir principalement pour les cantons de la deuxième étape, et des défis qui restent à surmonter.

Toute nouvelle tâche légale doit faire l'objet d'une évaluation quelques années après son introduction, et c'est bien évidemment aussi le cas pour le cadastre RDPPF. La loi sur la géoinformation et l'ordonnance sur le cadastre RDPPF précisent même la date de remise de ce rapport à l'Assemblée fédérale, soit six ans à compter de la mise en exploitation dans la première commune de la deuxième l'étape. La société INTERFACE a été mandatée pour mettre en place des indicateurs et réaliser à la fin de l'année passée une première évaluation qui servira de mesure de référence. Les résultats enregistrés dans les cantons pilotes, qui connaissent déjà le cadastre RDPPF, sont extrêmement encourageants et l'article en page 8 vous permettra d'en découvrir un premier aperçu. Le rapport complet est par ailleurs publié sur www.cadastre.ch et est donc à la disposition de toutes celles et tous ceux qui désirent en savoir plus.

Si la mensuration officielle (MO) est une institution établie depuis bien plus longtemps que le cadastre RDPPF, elle n'en reste pas pour autant figée, et doit elle aussi s'adapter au monde d'aujourd'hui et se préparer à celui de demain. Le modèle de donnée de la MO fait l'objet de réflexions depuis déjà quelques temps, et le groupe de travail qui s'est penché dessus a livré ses premières conclusions. Vous pouvez les découvrir en page 4.

Penser à l'avenir est certes indispensable, afin d'être prêt à temps pour pouvoir mettre à disposition les données dont la société aura besoin dans le futur. Mais tout ceci ne doit pas nous faire oublier que nous devons aussi consacrer nos forces à satisfaire les utilisateurs actuels de la MO, pour lesquels il est indispensable que les données soient de bonne qualité. Conscient de certaines lacunes dans ce domaine, la Direction fédérale des mensurations cadastrales, service spécialisé de la Confédération, a lancé en 2016 un monitoring de la qualité des

données. Vous pourrez découvrir un premier bilan de cette démarche en page 5.

Je ne saurais terminer cet éditorial sans féliciter Daniel Steudler pour son élection comme membre d'honneur de la Fédération internationale des géomètres (FIG) (voir page 24). Cette prestigieuse distinction récompense son engagement de longue date sur la scène internationale. Si le rapport «Cadastre 2014», écrit avec Jürg Kaufmann en 1998, reste le point d'orgue de ses publications, il a rédigé ou participé à de très nombreuses autres publications de la FIG ou d'autres organisations internationales. Il a également été, et reste, très actif dans de multiples conférences et congrès internationaux, lui permettant de tisser un très large réseau international. C'est donc un formidable ambassadeur de notre pays et notre profession qui est récompensé par cette nomination. Encore bravo Daniel!

Marc Nicodet

Responsable du domaine «Géodésie et
Direction fédérale des mensurations cadastrales»